

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1912

22 juillet 2014

SOMMAIRE

Alderville Investissements S.à r.l.	91738	CIE Property S.à r.l.	91735
All Clean Fuels S.A.	91742	Cigogne Ucits	91733
Alpimmo	91750	Circle Investment Holdings S.A.	91735
Altice Bahamas S.à r.l.	91745	Clarent	91735
Bario Participations S.A.	91751	Colby Capital S.à r.l.	91732
Bee People S.A.	91770	Cole Bay S.A.	91736
Beta Properties S.à r.l.	91769	ColKart S.à r.l.	91733
Boüard de Laforest s.à r.l.	91730	Congrégation des soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel à Luxembourg, Société Anonyme	91733
BRC-Global S.à r.l.	91730	Cowpoke Investments S.A.	91736
BRC S.à r.l.	91730	Crediinvest SICAV	91735
Brittix S.A.	91731	Crediinvest SICAV	91735
Brittix S.A.	91731	Crossen S.à r.l.	91737
BSI Genomics Fund S.à r.l.	91755	CT Luxembourg Holdings S.à r.l.	91736
BS Real Estate (Lux) S.à r.l.	91731	Danaher European Finance S.à r.l.	91776
C2R Consulting s.à r.l.	91737	Dassa Investissements S.A.	91776
Calfin S.A.	91731	Data Direct Indexagent S.A.	91737
Canopus International Tiles S.A.	91733	Decision Advantage Science S.à r.l.	91775
Caterpillar International Luxembourg II S.à r.l.	91730	D.E.H. Holdings Sàrl	91737
Centaur Luxco S.à r.l.	91774	Delphi Asia Pacific S.à r.l.	91776
Cerisier Holding S.A. - SPF	91734	D Lux Peintures S.à r.l.	91775
CF Corporate Services	91734	DSG S.à r.l.	91776
Charleston Infrastructure III S.à r.l.	91771	Fondation Wonschstät	91775
Chauffage Federspiel Sàrl	91734	Game Design Entertainment SA	91732
Cherryhill Holdings S.à r.l.	91731	Orion III European 20 S.à r.l.	91736
Cherryhill Holdings S.à r.l.	91732	SE.CO.TA S.A.	91742
Cherryhill Holdings S.à r.l.	91732		
CIE Property S.à r.l.	91734		

Boüard de Laforest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 140.961.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068762/10.

(140080880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

BRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 748.885.344,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 99.842.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse professionnelle des gérants B Richard BRE-KELMANS, Joost TULKENS et Dorota SZCZEPANSKA du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014068763/15.

(140080455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

BRC-Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 186.012.500,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 171.555.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse professionnelle des gérants B Richard Bre-kelmans, Joost Tulkens et Dorota Szczepanska du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014068764/15.

(140080456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Caterpillar International Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 378.181,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 180.685.

Extrait des décisions des associés de la Société datées du 15 mai 2014

Les associés de la Société ont accepté la démission de Christopher Honda de ses fonctions de gérants de la Société avec effet au 31 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Caterpillar International Luxembourg II S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014068775/14.

(140080605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Brittix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 172.071.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRITTIX S.A.

Référence de publication: 2014068765/10.

(140080239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Brittix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 172.071.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRITTIX S.A.

Référence de publication: 2014068766/10.

(140080245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

BS Real Estate (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.870.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 (comptes retraités) Dépôt Initial RCS L140045430 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068767/10.

(140080211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Cherryhill Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 15 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014068777/10.

(140080383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Calfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 38.400.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2014

1. L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
2. L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société «C.T.P.»).

Roger CAURLA

Liquidateur

Référence de publication: 2014068800/14.

(140080467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Cherryhill Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 15 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014068778/10.

(140080384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Cherryhill Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 15 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014068779/10.

(140080385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Colby Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.290.

Extrait de la résolution prise par les associées en date du 28.4.2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants B, Messieurs Jérôme DEVILLET et Pierre CLAUDEL, se trouve désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 15.5.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Colby Capital S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014068784/16.

(140080364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Game Design Entertainment SA, Société Anonyme.

Capital social: USD 57.622,10.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 163.083.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2013 que:

- La société One Luxembourg SA, RCSL B.136691, a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes
- La société Tika Services S.A., ayant son siège social 16 rue am Pesch L-8067 Bertrange, RCSL B 148.756, a été nommé Commissaire aux Comptes de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2014068924/18.

(140081178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

ColKart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 181.985.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68555 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068786/10.

(140080676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Congrégation des soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel à Luxembourg, Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 32, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 5.573.

Auszug aus den Beschlüssen der Aktionärsversammlung vom 12. Mai 2014

Das Mandat des Rechnungsprüfer MULLER & ASSOCIES S.A., mit Sitz in L-1511 Luxembourg 121, avenue de la Faïencerie, wird für den zeitraum von einem Jahr erneuert, und erlischt mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014.

Gleichlautender Auszug

*Für CONGREGATION DES SOEURS DU TIERS ORDRE REGULIER DE NOTRE-DAME DU MONT CARMEL
A LUXEMBOURG, Société Anonyme*

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014068789/16.

(140080218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Canopus International Tiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 46.109.

Messieurs DE BERNARDI Angelo, REGGIORI Robert et VEGAS-PIERONI Louis démissionnent de leur poste d'administrateurs. Monsieur DE BERNARDI Angelo démission de son poste Président. Monsieur DE BERNARDI Alexis démission de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 16.05.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CANOPUS INTERNATIONAL TILES S.A.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2014068802/15.

(140080851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Cigogne Ucits, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 175.345.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2014

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- DELOITTE AUDIT.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014068813/13.

(140081041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Cerisier Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.474.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

CERISIER HOLDING S.A. - SPF

Référence de publication: 2014068808/11.

(140080329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

CF Corporate Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 165.872.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2014

Est nommé comme nouvel administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014068809/14.

(140081165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Chauffage Federspiel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 37.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068810/10.

(140080951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

CIE Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.371.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 13 mai 2014

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Mike Twinning de son mandat de gérant de la société avec effet au 7 mai 2014.

Tel que proposé par le conseil de gérance de la société tenu le 7 mai 2014, l'assemblée nomme Monsieur Graeme Dell, né à Newquay (Royaume-Uni), le 28 avril 1966 et résidant professionnellement au 40, Portman Square, W1H 6DA Londres (Royaume-Uni), comme nouveau gérant de la société.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre Stemper, président du conseil de gérance;
- Monsieur Naïm Gjonaj;
- Monsieur Graeme Dell.

Pour extrait conforme

CIE Property S.à r.l.

Référence de publication: 2014068811/19.

(140081098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

CIE Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.371.

—

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu à Luxembourg en date du 17 juillet 2007

En date du 17 juillet 2007, le conseil de gérance a décidé de nommer Monsieur Pierre Stemper gérant, comme président du conseil de gérance jusqu'à l'expiration de son mandat de gérant.

Pour extrait conforme

CIE Property S.à r.l.

Référence de publication: 2014068812/12.

(140081098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Circle Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 173.765.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIRCLE INVESTMENT HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2014068814/10.

(140080487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Clarent, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.245.

—

Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 14 mai 2014:

M. Hans Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 14 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014068815/12.

(140080763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Crediinvest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.745.

—

Je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'Administrateur de votre société avec effet immédiat et vous prie de bien vouloir l'accepter.

Luxembourg, le 08 mai 2014.

Andrés ROLDAN CUBAS.

Référence de publication: 2014068826/10.

(140080430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Crediinvest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.745.

—

Je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'Administrateur de votre société avec effet immédiat et vous prie de bien vouloir l'accepter.

Luxembourg, le 08 mai 2014.

Ventura VIDAL FLINCH.

Référence de publication: 2014068827/10.

(140080430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Cole Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 121.197.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014068819/11.

(140080817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Cowpoke Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.919.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014068825/12.

(140080640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

CT Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 660.895,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 169.620.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 15 mai 2014

L'associé unique de la Société décide de nommer M. Arthur Christopher Bulger, résidant au 54 Sargent Road, Brookline, MA 02445 USA en qualité de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 15 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CT Luxembourg Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014068829/14.

(140080638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Orion III European 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 168.867.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Ronald W. DE KONING, gérant de la Société, a changé avec effet au 3 janvier 2014 et se trouve désormais au:

- 59, Korteraarseweg, 2461 GH Ter Aar, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Orion III European 20 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014069100/17.

(140081251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

C2R Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 5A, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 153.175.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068830/10.

(140080879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Crossen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 81.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.016.

Décisions de l'actionnaire unique - 16 avril 2014

The sole Partner decides to elect as Independent Auditor of the Company:

DELOITTE AUDIT, registered at RCS Luxembourg under the number B-67.895 and with head office at 560 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended December 31, 2014.

Version française

L'Associé unique décide de renommer en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société:

DELOITTE AUDIT, inscrit au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B-67.895 ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

P. Sabia / Yvan Juchem

Manager B / Manager A

Référence de publication: 2014068828/23.

(140080544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

D.E.H. Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 62.815.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014068832/11.

(140080747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Data Direct Indexagent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 109.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068843/10.

(140080600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Alderville Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 187.058.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Thibault POUTREL, dirigeant, né le 8 septembre 1977 à Neuilly-sur-Seine, avec adresse au 12, Passage de la Bonne Graine F-75011 Paris (la «Partie Comparante»),

ici représenté par Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privée, née le 7 juillet 1981 à Strasbourg, avec adresse professionnelle au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

1. Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «ALDERVILLE INVESTISSEMENTS S.à r.l.».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social, Parts sociales et transfert des parts**6. Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à vingt-neuf millions neuf cent quinze mille euros (EUR 29.915.000,-) représenté par vingt-neuf millions neuf cent quinze mille (29.915.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8. Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

9. Art. 9. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10. Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III. - Gérance

11. Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants seront répartis entre gérants de catégorie A («Gérants A») et gérants de catégories B («Gérants B») qui avec les Gérants A sont collectivement désignés les «gérants») et constituent ensemble un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13. Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance ou deux gérants peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette

renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres, dont au moins un Gérant A et un Gérant B, est présente ou représentée. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16. Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV. - Assemblées générales

17. Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui peut ne pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V. - Exercice social et comptes annuels

18. Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

19. Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

20. Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VI. - Liquidation et dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

22. Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VII. - Loi applicable

23. Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts sociales
Monsieur Thibault POUTREL	29.915.000
Total	29.915.000

Les parts sociales ont été libérées comme suit:

- partiellement par l'apport en espèces d'un montant de EUR 20.000,- (vingt mille euros), ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, et

- partiellement par l'apport de quatre cent cinquante mille neuf cent onze (450.911) actions, représentant 0,85 % de capital social de la société COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'INGENIERIE, «INGENICO S.A.», société anonyme de droit français avec siège social au 28, boulevard de Grenelle 75015 Paris (France) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 317 218 758 et inscrite au NYSE Euronext Paris sous le numéro FR0000125346, valorisées à EUR 29.895.399,30 (vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente centimes), arrondi à EUR 29.895.000,- (vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille euros).

La preuve dudit apport est produite au notaire instrumentant par un rapport du fondateur reprenant la valorisation des apports en nature et précisant que:

«- Monsieur Thibault POUTREL est propriétaire de 450.911 actions en pleine propriété sur les 450.911 actions composant le capital de la société;

- les 450.911 actions apportées sont entièrement libérées;

- Monsieur Thibault POUTREL est le seul ayant droit sur ces 450.911 actions et dispose des pouvoirs pour en disposer;

- aucune des 450.911 actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit, qu'aucune des 450.911 actions n'est sujette à saisie et qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- toutes les formalités relatives à la transmission des actions ont été remplies, conformément aux statuts de la société, ainsi que conformément à la loi française;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des 450.911 actions de la société, requises en France seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- les 450.911 actions à apporter ont une valeur totale d'au moins EUR 29.895.399,30 (vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente centimes)-, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par la Partie Comparante, représentée par le Mandataire, et le notaire, annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

91742

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ EUR 8.000.-

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Chacune des personnes suivantes est nommée gérante de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Thibault POUTREL, prénommé.

Chacune des personnes suivantes est nommée gérante de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, né à Metz, France, le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu; et

Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, né à Firminy (France), le 7 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu; et

Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né à Wilrijk (Anvers), Belgique, le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Deuxième résolution:

L'adresse du siège social est fixée au 37, Val Saint-André, L-1128 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie Comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2014. Relation: LAC/2014/21195. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014070348/251.

(140082618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

SE.CO.TA S.A., Société Anonyme,

(anc. All Clean Fuels S.A.).

Siège social: L-8077 Bertrange, 121, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.712.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «ALL CLEAN FUELS S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 121, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.712, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 décembre 2009, numéro 2553 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 8 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 mars 2012, numéro 830.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur André Alexandre MEDERNACH, administrateur de société, demeurant à L-1749 Howald, 19, rue Rudy Herber,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philip Jean-Marie ARCKENS, architecte naval, demeurant à B-1160 Auderghem, 28, rue des Paysagiste.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre TASCH, indépendant, résidant professionnellement à L-8077 Bertrange, 121, rue de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Rapport au sujet des affaires de la Société dans lesquelles un administrateur de la Société a un intérêt personnel et contraire conformément à l'article 16 des statuts de la Société.

2. Modification de la dénomination de la Société en «SE.CO.TA S.A.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

3. Modification de l'article 2, alinéa 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Bertrange par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.»

4. Modification de l'article 4 des statuts de la Société relatif l'objet social par la suppression de son premier alinéa et la modification de son cinquième alinéa, pour donner à l'article 4 la teneur suivante:

«La Société pourra exercer toute activité de prestations de services, matériel ou immatériel, directement ou indirectement, sans limitation quant aux services prestés et notamment les services logistiques, administratifs, informatiques et techniques, ainsi que toutes activités d'études, d'expertises de direction ou de conseils en matière de gestion de projets de développement, sans distinction de localisation, ni de secteur d'activités économiques.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut agir en tant qu'intermédiaire commercial en général, elle peut exercer le commerce de gros (import-export) et de détails «tant au Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, faire toutes opérations se rapportant au commerce de textile, accessoires et bijoux, érotismes, cosmétiques, alimentaire, compléments alimentaires, boissons, de nature biologique ou non, la location à long terme de type leasing de matériel audio-visuel, horeca et événementiel et l'activité d'achat, vente, restauration et location de tout véhicule. La Société pourra distribuer ses produits sous les noms «Trendy love» ou «bio love».

La Société peut constituer, réaliser, gérer et commercialiser tout type d'événements pour son compte ou par consultation et gestion pour compte de tiers.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toutes formes, procéder à l'émission d'obligations et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).»

5. Modification de l'alinéa 2 du point a) de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dont une copie doit être adressée au siège social de la société.»

6. Révocation de Monsieur Rudie J.O.G. Tobbach en tant qu'administrateur de la Société.

7. Acceptation de la démission de Monsieur André Medernach en tant qu'administrateur de la Société.

8. Nomination de Monsieur Philip Jean-Marie Arckens en tant que commissaire de la Société.

9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à l'article 16 des statuts, l'assemblée générale prend acte du rapport qui lui est fait au sujet des affaires de la Société dans lesquelles un administrateur de la Société a un intérêt personnel et contraire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société de «ALL CLEAN FUELS S.A.» en «SE.CO.TA S.A.» et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «SE.CO.TA S.A.» (ci-après, la Société).»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Bertrange par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif l'objet social par la suppression de son premier alinéa et la modification de son cinquième alinéa pour donner désormais à l'article 4 la teneur suivante:

«La Société pourra exercer toute activité de prestations de services, matériel ou immatériel, directement ou indirectement, sans limitation quant aux services prestés et notamment les services logistiques, administratifs, informatiques et techniques, ainsi que toutes activités d'études, d'expertises de direction ou de conseils en matière de gestion de projets de développement, sans distinction de localisation, ni de secteur d'activités économiques.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut agir en tant qu'intermédiaire commercial en général, elle peut exercer le commerce de gros (import-export) et de détails «tant au Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, faire toutes opérations se rapportant au commerce de textile, accessoires et bijoux, érotismes, cosmétiques, alimentaire, compléments alimentaires, boissons, de nature biologique ou non, la location à long terme de type leasing de matériel audio-visuel, horeca et événementiel et l'activité d'achat, vente, restauration et location de tout véhicule. La Société pourra distribuer ses produits sous les noms «Trendy love» ou «bio love».

La Société peut constituer, réaliser, gérer et commercialiser tout type d'événements pour son compte ou par consultation et gestion pour compte de tiers.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toutes formes, procéder à l'émission d'obligations et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa du point a) de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dont une copie doit être adressée au siège social de la société.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat de Monsieur Rudie J.O.G. Tobback en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur André Medernach en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Par conséquent Monsieur Pierre Tasch devient administrateur unique de la Société.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat du commissaire actuel et de nommer Monsieur Philip Jean-Marie Arckens, architecte naval, né le 4 novembre 1961 à Berchem-Sainte-Agathe (Belge), demeurant à B-1160 Auderghem, 28, rue des Paysagiste, en tant que commissaire de la Société, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social en cours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. A. MEDERNACH, P. J.-M. ARCKENS, P. TASCH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2014. LAC / 2014 / 20406. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014070354/151.

(140082690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Altice Bahamas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.614.530,71.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.590.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of "Altice Bahamas S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.590, incorporated by a deed enacted by Maître Francis KESSELER on 14 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3286 on 24 December 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed held before the undersigned notary on 12 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Extraordinary General Meeting is presided by Mrs Sofia AFONSODA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch/Alzette (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at Esch/Alzette (the "Secretary").

The Extraordinary General Meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at Esch/Alzette (the "Scrutineer").

The board of the Extraordinary General Meeting being thus constituted, the Chairman declares and requests the notary to act:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by USD 3,548,573.85 (three million five hundred forty-eight thousand five hundred seventy-three US Dollars and eighty-five cents) so as to bring it from its current amount of USD 1,065,956.86

(one million sixty-five thousand nine hundred fifty-six US Dollars and eighty-six cents of US Dollar up to USD 4,614,530.71 (four million six hundred fourteen thousand five hundred thirty US Dollars and seventy-one cents of US Dollar through the issuance of 354,857,385 new Class A shares, having a nominal value of one cent of USD (0.01) each (the “New Class A Shares”));

2. Waiver by Altice Holdings S.à r.l. of its preferential subscription right, subscription and payment of the New Class A Shares by Altice Caribbean S.à r.l.;

3. Amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company;

4. Amendment of articles 6.3, 9.2 and 19.3 of the articles of association of the Company;

5. Empowerment of any manager and/or any employee of Quilvest S.A for the update of the Company’s shareholders register; and

6. Miscellaneous.

II. That all the shareholders of the Company representing the entire share capital of the Company are present or duly represented, as it appears from the attendance list, which, after having been signed “ne varietur” by the attending or represented shareholders, the officers of the Extraordinary General Meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the entire share capital of the Company being present or represented, the usual notifications have been waived insofar as the present or represented shareholders consider themselves as duly convened, moreover declaring having had knowledge of the agenda beforehand.

IV. That the present Extraordinary General Meeting is therefore duly constituted and may, as it is, validly decide on all the items of the agenda.

The Chairman then opens the debates.

Upon deliberation the Extraordinary General Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to increase the share capital of the Company in an aggregate amount of USD 3,548,573.85 (three million five hundred forty-eight thousand five hundred seventy-three US Dollars and eighty-five cents of US Dollar) so as to bring it from its current amount of USD 1,065,956.86 (one million sixty-five thousand nine hundred fifty-six US Dollars and eighty-six cents of US Dollar) up to USD 4,614,530.71 (four million six hundred fourteen thousand five hundred thirty US Dollars and seventy-one cents of US Dollar) through the issuance of 354,857,385 new Class A shares, having a nominal value of one cent of USD (0.01) each to be fully paid up through the conversion of Class A share premium amounting to USD 3,548,573.85 (three million five hundred forty-eight thousand five hundred seventy-three US Dollars and eighty-five cents of US Dollar).

Subscription - Payment

There appears Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde (the “Proxy Holder”), acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of Altice Caribbean S.à r.l., Hispaniola Telecom Europe, Ltd. S.à r.l. and Altice Holdings S.à r.l. by virtue of powers of attorney under private seal, being understood that the Proxy Holder may not be considered as shareholder.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the Proxy Holder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The Proxy Holder first declares that Altice Holdings S.à r.l. waives its preferential subscription rights.

Then, the Proxy Holders declares in the name of Altice Caribbean S.à r.l. to subscribe all the New Class A Shares in the name and on behalf of Altice Caribbean S.à r.l. representing a total amount of USD 3,548,573.85 (three million five hundred forty-eight thousand five hundred seventy-three US Dollars and eighty-five cents of US Dollar) and to make payment in full for such New Class A Shares by the conversion of Class A share premium amounting to USD 3,548,573.85 (three million five hundred forty-eight thousand five hundred seventy-three US Dollars and eighty-five cents of US Dollar).

According to the letter issued by the board of managers of the Company dated 8 May 2014, the conversion of the Class A share premium into the New Shares is authorized as all the conditions listed in article 72.1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, are met.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to modify article 6.1 of association of the Company so that it can be read as follows:

“ 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at four million six hundred fourteen thousand five hundred thirty US Dollars and seventy-one cents of US Dollar (USD 4,614,530.71) represented by four hundred forty-eight million five hundred thirty-two thousand three hundred eighty-five (448,532,385) Class A Shares and by twelve million nine hundred twenty thousand six hundred eighty-six (12,920,686) Class B Shares, both with a nominal value of one US Dollar (USD 0.01) for each Share.”

Third resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to modify article 6.3 of association of the Company so that it can be read as follows:

“ **6.3.** The Company may not redeem its own Shares unless such decision is unanimously approved by the shareholders meeting. In this case the redemption of shares will be implemented by the Board of Managers acting within the limits set by the Law and in accordance with the terms and conditions set forth by the shareholders meeting approving such redemption of Shares.”

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to modify article 9.2 of association of the Company so that it can be read as follows:

“ **9.2.** Class B Shares are entitled to a cumulative dividend (the B Cumulative Dividend) equal to (a) the product of (i) (A) the interest rate (the “Yield”) applicable under the instrument providing for the terms and conditions of and creating preferred equity certificates “PECs” dated March 12, 2014 (the “PECs Instrument”) multiplied by the then outstanding amount under the PECs and/or (B) any redemption proceeds paid in relation to the PECs, multiplied by (ii) the then outstanding amount of the Class B Share capital, ((b) divided by the sum of the then outstanding amount of the Class A Share capital. If for a given financial year, the net profit available for distribution is less than the full amount of the dividend payable to the Class B Shares under this article, then the B Cumulative Dividend due for the following financial year will be accrued by such unpaid portion and until such time the accrued B Cumulative Dividend is paid in full to the holders of the Class B Shares. No other dividends shall be paid in respect to the Class A Shares or Class B Shares until the B Cumulative Dividend has been paid in respect to the Class B Shares.”

An illustrative example of the B Cumulative Dividend is attached to those minutes.

Fifth resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to modify article 19.3 of association of the Company so that it can be read as follows:

“ **19.3.** For as long as Class B Shares are outstanding, the Company shall not make any distribution of the net profit, any redemption or payment of Yield on the PECs, in any form whatsoever, unless the Company concurrently declares and pays the B Cumulative Dividend in accordance with the terms of article 9 of the Articles.”

Sixth resolution

The Shareholders resolve to grant power to any manager and/or any employee of Quilvest S.A., with registered address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to update the Company’s shareholders register.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Esch sur Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le neuf mai,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Se réunit

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l’«Assemblée Générale Extraordinaire») de Altice Bahamas S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant valablement au regard du droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard royal, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.590, suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°3286 en date du 24 décembre 2013

(la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire instrumentant en date du 12 mars 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, (le «Secrétaire»).

L'Assemblée Générale Extraordinaire choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (le «Scrutateur»).

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert du notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

Ordre du Jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 3.548.573,85 (trois millions cinq cent quarante-huit mille cinq cent soixante-treize US Dollars et quatre-vingt-cinq cents) pour le porter de son montant de USD 1.065.956,86 (un million soixante-cinq mille neuf cent cinquante-six US Dollars et quatre-vingt-six cents) au montant de USD 4.614.530,71 (quatre millions six cent quatorze mille cinq cent trente US Dollars et soixante et onze cents) par la création et l'émission de 354.857.385 (trois cent cinquante-quatre millions huit cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un US Dollars (USD 0,01,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A»);

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription par Altice Holdings S.à r.l., souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A par Altice Caribbean S.à r.l.;

3. Modification de l'article 6.1 des Statuts de la Société;

4. Modification des articles 6.3, 9.2 et 19.3 des Statuts de la Société;

5. Délégation de pouvoirs à Quilvest S.A. afin de mettre à jour le registre d'associés de la Société; et

6. Divers.

II. Que tous les actionnaires de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présents ou valablement représentés, la liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents ou représentés, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée, il a été renoncé de procéder aux notifications usuelles dans la mesure où les actionnaires présents ou représentés se considèrent comme dûment convoqués, déclarant en outre avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

IV. Que partant, la présente Assemblée Générale Extraordinaire est dûment constituée et peut décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

Le Président ouvre alors les débats.

Après délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide à l'unanimité de prendre les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de USD 3.548.573,85 (trois millions cinq cent quarante-huit mille cinq cent soixante-treize US Dollars et quatre-vingt-cinq cents) pour le porter de son montant actuel de USD 1.065.956,86 (un million soixante-cinq mille neuf cent cinquante-six US Dollars et quatre-vingt-six cents), à un montant de USD 4.614.530,71 (quatre millions six cent quatorze mille cinq cent trente US Dollars et soixante et onze cents) par l'émission de 354.857.385 (trois cent cinquante-quatre millions huit cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (USD 0.01) chacune.

Souscription - Libération

Comparaît alors Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde (le «Mandataire»), susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire d'Altice Holdings S.à r.l., Hispaniola Telecom Europe, Ltd. S.à r.l. et de Altice Caribbean S.à r.l., en vertu de procurations sous seing privé, étant précisé que le Mandataire ne sera pas considéré comme associé.

Lesdites procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le Mandataire déclare tout d'abord qu'Altice Holdings S.à r.l. renonce à son droit préférentiel souscription.

Le Mandataire déclare ensuite souscrire au nom et pour le compte d'Altice Caribbean S.à r.l. à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A pour un montant de USD 3.548.573,85 (trois millions cinq cent quarante-huit mille cinq cent soixante-treize US Dollars et quatre-vingt-cinq cents) et de les libérer intégralement par la conversion de prime d'émission de catégorie A pour un montant de USD 3.548.573,85 (trois millions cinq cent quarante-huit mille cinq cent soixante-treize US Dollars et quatre-vingt-cinq cents).

Le conseil de gérance de la Société confirme, par son courrier en date du 8 mai 2014, que les conditions de l'article 72.1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant réunies, la conversion de prime d'émission est autorisée.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à quatre millions six cent quatorze mille cinq cent trente US Dollars et soixante et onze cents (USD 4.614.530,71) représenté par quatre cent quarante-huit millions cinq cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-cinq (448,532,385) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et douze millions neuf cent vingt mille six cent quatre-vingt-six (12.920.686) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un cent de US Dollar (USD 0.01) chacune. Le terme de «Parts Sociales» désignera conjointement aux Parts Sociales de Catégorie A et aux Parts Sociales de catégorie B et le terme d'«Associé» désignera tout détenteur de Parts Sociales.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 6.3 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

« **6.3.** La Société ne peut pas racheter ses propres Parts Sociales sauf sur décision de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité. Dans ce cas, le rachat des parts sociales sera mis en oeuvre par le Conseil de Gérance agissant dans les limites prévues par la Loi et selon les conditions prévues par l'assemblée générale des associés ayant approuvé ce rachat.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 9.2 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

« **9.2.** Les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit à un dividende cumulatif (le «Dividende Cumulatif B») correspondant (a) au produit (i) (A) du taux d'intérêt (le «Yield») déterminé par le contrat d'émission des PECs émis par la Société en date du 12 mars 2014 (les «PECs Instrument») multiplié par le montant nominal cumulé de PECs existants et/ou (B) de tout montant payé suite au remboursement de PECs, multiplié par (ii) le montant nominal cumulé des Parts Sociales de Catégorie B existantes, (b) divisé par le montant cumulé des Parts Sociales de Catégorie A existantes.»

Un exemple illustrant le mode de calcul du Dividende Cumulatif B restera attaché au présent acte.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 19.3 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

« **19.3.** Dès lors toutes les Parts Sociales de Catégorie B n'ont pas toutes été rachetées, la Société ne pourra faire aucune distribution de bénéfice net ou ne pourra ni rembourser ni payer aucun Yield au titre des PECs, sous quelques formes que ce soit, à moins que la Société ne déclare et ne paie dans le même temps un Dividende B Cumulatif conformément aux dispositions de l'Article 9 des Statuts.»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir à tout gérant et/ou à tout employé de la société Quilvest S.A., ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour mettre à jour le registre d'associés de la Société.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mai 2014. Relation: EAC/2014/6661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014070360/251.

(140082671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Alpimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 162.543.

L'an deux mille quatorze, le neuf mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») d'ALPIMMO, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à, 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162543 (la «Société»), constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 6 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2247 du 22 septembre 2011.

M. Mustafa Nezar, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, a été élu président de l'Assemblée par les Actionnaires (le «Président»).

Le Président a nommé comme secrétaire Mme Monique Drauth, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg, (le «Secrétaire»).

Mme Laurence Heinen, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg, a été élu scrutateur par les Actionnaires (le «Scrutateur»).

Le Bureau est composé du Président, du Secrétaire et du Scrutateur (le «Bureau»).

1. INTRODUCTION

Le Président a constaté que:

(1) L'intégralité du capital social de la Société étant présente et représentée, tous les Actionnaires présents et représentés ont unanimement décidé de faire abstraction des convocations d'usage. Les Actionnaires présents et représentés se reconnaissent dûment convoqués et reconnaissent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(2) Les Actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les Actionnaires présents et représentés restera annexée au présent acte après avoir été signée «ne varietur» par les membres du Bureau, et le notaire instrumentant pour être enregistrée avec le présent acte.

(3) Le quorum requis pour tenir l'Assemblée étant atteint, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points soumis à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- I. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof;
- II. Modification subséquente de la première phrase du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société;
- III. Modification des pouvoirs de représentation de la Société à l'égard des tiers;
- IV. Modification subséquente de l'article 13 des statuts de la Société;
- V. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société qui prendra désormais la teneur suivante:

Art. 4. (première phrase du premier paragraphe). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Koerich.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les pouvoirs de représentation de la Société à l'égard des tiers et d'accorder à chaque administrateur agissant seul la faculté d'engager la Société par sa seule signature.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui prendra désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date susmentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, Heinen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2014. Relation: LAC/2014/22096. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014070359/69.

(140082900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Bario Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.073.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE.

LE QUINZE MAI.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BARIO PARTICIPATIONS S.A.», avec siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, constituée par acte du notaire Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hespérange, en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 913 du 28 décembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Cédric RATHS, expert-comptable à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre BACCUS, employé à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier JARNY, expert-comptable à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Constatation d'un seul et unique actionnaire dans la société.
- 2) Echange des mille (1.000) actions existantes, chacune ayant une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR), contre trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
- 3) Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la forme d'une société anonyme unipersonnelle, sans pour autant modifier l'objet social.
- 4) Acceptation de la démission de:
 - Cédric RATHS,
 - Olivier JARNY,
 - SO CUTE S.à r.l., respectivement en qualité d'Administrateurs et d'Administrateur délégué de la société.
- 5) Acceptation la démission de FIDEURO S.A. en qualité de commissaire aux comptes de la société.
- 6) Confirmation Mr Cédric RATHS en qualité de seul Administrateur et d'Administrateur délégué de la société.
- 7) Nomination en qualité de nouveau commissaire aux comptes: FIDEURO S.A.
- 8) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul et unique actionnaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les mille (1.000) actions existantes, chacune ayant une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR), contre trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement détenues par l'actionnaire unique.

Troisième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts, sans toutefois toucher à l'objet social, pour adapter les statuts aux statuts d'une société anonyme unipersonnelle.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «BARIO PARTICIPATIONS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration, ou le cas échéant, par décision de l'administrateur unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de biens immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visio-conférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives et notamment la loi du 22 décembre 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs Messieurs Cédric RATHS et Olivier JARNY et la société «SO CUTE», et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de FIDEURO de sa fonction de commissaire aux comptes de la société et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Cédric RATHS, expert-comptable, né le 9 avril 1974, à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en tant que l'Administrateur unique et l'Administrateur délégué de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2020.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer «FIDEURO», une société anonyme ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 151304, en tant que commissaire aux comptes de la société, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire du comparant ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RATHS, J.-P. BACCUS, O. JARNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 mai 2014. Relation: RED/2014/1099. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014070400/211.

(140082404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

BSI Genomics Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 187.044.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Alejandra Paredones Rodriguez de San Miguel, born on 11 January 1987 in Hermosillo, Sonora, Mexico, whose personal address is at Calle Tokio 84, 15/3 Juarez, Cuauhtemoc, C.P. 0600, Mexico City;
- Simon Michael Brunner, born on 14 January 1984 in Zurich, Switzerland, whose personal address is at Plaza Carso, 1701 Rodin, Lago Zurich 245, Col. Ampliacion Granada, Del. Miguel Hidalgo, C.P. 11529, Mexico City;
- Laura Fernanda Batista Muñoz, born on 12 January 1984 in Chihuahua, Mexico, whose personal address is at Calle Elia 2603 Col. Jardines del Santuario 31020 Chihuahua, Mexico;

together the Shareholders,

here represented by Pol Theisen, lawyer, residing professionally at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxies given under private seal.

Said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they acts, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Definitions

Articles of Association means the articles of association of the Company, as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company, as appointed from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg-City and Mexico-City for normal business;

Chairman has the meaning given to it in article 13;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means BSI Genomics Fund S.à r.l.;

Financial Year has the meaning given to it in article 17;

General Meetings means the general meetings of Shareholders of the Company and General Meeting means any of them;

Laws means the laws and regulations of Luxembourg in force from time to time;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 19;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg;

Managers means the members of the Board and Manager means any of them;

Maturity Date has the meaning given to it in article 11;

MRPS has the meaning given to it in article 5;

MRPS Premium Account has the meaning given to it in article 6;

Ordinary Shares has the meaning given to it in article 5;

Ordinary Share Premium Account has the meaning given to it in article 6;

Redemption Price has the meaning given to it in article 11;

Secretary has the meaning given to it in article 13;

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares have been transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms, conditions and limitations of the Articles of Association and Shareholder means any of them;

Shares means all the issued and outstanding shares of the Company with a nominal value of USD 5 each (five United States Dollars) and carrying the rights and obligations set forth in the Articles of Association; and

Underlying Assets means the Series A Preferred Stock in Pathway Genomics Corporation, a corporation organized and existing under the laws of the State of Delaware, acquired directly or indirectly by the Company in exchange for the issuance of the MRPS and/or the Ordinary Shares (including those acquired in exchange of any contribution to the MRPS Premium Account and/or to the Ordinary Share Premium Account).

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "BSI Genomics Fund S.à r.l."

The Company may be composed of either a sole Shareholder, owner of all the Shares, or several Shareholders.

The Company may not have more than 40 (forty) Shareholders.

Art. 2. Corporate object. The corporate object of the Company is to carry out any and all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of interests in Luxembourg and/or foreign undertakings, in any form whatsoever and including, in particular, the holding of Underlying Assets, and the administration, management, control and development of those interests.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

It may be dissolved at any time by a resolution of the sole Shareholder or the General Meeting, as the case may be, adopted in accordance with the rules of quorum and majority set forth under article 16 of these Articles of Association.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in Luxembourg through a resolution of the sole Shareholder or an extraordinary General Meeting, as the case may be. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole Manager or the Board (as the case may be).

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole Manager or the Board (as the case may be).

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at USD 55,220 (fifty-five thousand two hundred and twenty United States Dollars), and is represented by 11,044 (eleven thousand forty-four) Shares, fully paid-up, divided into:

- 11,040 (eleven thousand forty) ordinary Shares with a nominal value of USD 5 each (five United States Dollars) (the Ordinary Shares); and
- 4 (four) mandatory redeemable preferred Shares with a nominal value of USD 5 each (five United States Dollars) (the MRPS),

carrying the rights and obligations set forth in these Articles of Association.

Art. 6. Share Premium. The Company shall maintain the following share premium reserve accounts:

- a share premium account for Ordinary Shares (the Ordinary Share Premium Account) where shall be credited the amount or value of any share premium paid upon the issuance of Ordinary Shares, as the case may be, and having the following features:

- * Any amount credited to the Ordinary Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company; and

- * the utilization of the Ordinary Share Premium Account in order to cover any losses other than losses resulting from the investment of the Company in the Underlying Assets shall require the unanimous approval of all the Shareholders; and

- a share premium account for MRPS (the MRPS Premium Account) where shall be credited the amount or value of any share premium paid upon the issuance of MRPS and having the following feature:

- * any amount credited to the MRPS Premium Account will constitute reserves of the Company which will only be distributable to the holders of MRPS.

Art. 7. Amendments to the share capital. The share capital of the Company may be increased or decreased at any time by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles of Association.

Art. 8. Profit sharing. The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 of these Articles of Associations in any year in which the sole Shareholder or the General Meeting, as the case may be, resolves to make any distribution of dividends.

Art. 9. Indivisible shares. Towards the Company, Shares are indivisible, and only one owner per share shall be recognized by the Company. Co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of Shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares taking place among Shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 11. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own share capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect and always subject to the mandatory provisions of the Companies Act.

The Company may redeem its own Shares at any time. In case of MRPS, the Company shall redeem such MRPS at the latest on the 5th anniversary of their respective date of issuance with respect to each series of MRPS (the Maturity Date).

Without prejudice of this article 11, the redemption shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole Shareholder or the General Meeting, as the case may be, upon proposal by the Board. The quorum and majority requirements applicable for the amendments of these Articles of Association shall apply.

The redemption shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital and always subject to the mandatory provisions of the Companies Act.

Where MRPS are issued by the Company, the following additional condition shall apply:

- upon redemption of MRPS, each holder of MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS equal to the nominal value of its redeemed MRPS plus the portion of the MRPS Premium Account attached thereto, if any, plus a payment corresponding to the right to any First Preferential Dividend or Second Preferential Dividend (as defined under article 19 below) not allocated to the MRPS Premium Account attached to the redeemed MRPS and not yet declared at the date of redemption (the Redemption Price).

However, on the Maturity Date, if the sums available for redemption are insufficient for the Company to redeem all the relevant MRPS, the redemption of all the relevant MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Redemption Price due upon redemption of the MRPS. In this latter case, the Company shall pay to the holders of the redeemed MRPS whatever amount up to the sums available for redemption on the Maturity Date, the remaining part of the Redemption Price plus a 3 (three) % interest per annum over said remaining part of the Redemption price to be paid as and when the Company will have sufficient sums available for this purpose.

As long as the Redemption Price of the redeemed MRPS has not been paid in full, no dividend or any other distributions whatsoever shall be paid on the Ordinary Shares.

The redeemed MRPS shall be cancelled and the share capital and share premium attached to the redeemed MRPS (if any) including the corresponding portion of share premium allocated to the legal reserve, if any, shall be decreased accordingly.

Art. 12. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency, dissolution or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not be a cause of dissolution of the Company.

Art. 13. Management.

a. Managers

The Company shall be managed by one or several Managers, in which case they will form a Board, who need not to be Shareholders themselves.

The Managers will be appointed, revoked and replaced by an unanimous decision of the Shareholder(s) who will determine their number and the duration of their respective mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by an unanimous resolution of the Shareholder(s).

The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers).

The Shareholder(s) shall neither participate in, nor interfere with the management of the Company.

b. Powers of the Board

The sole Manager or the Board, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Companies Act to the sole Shareholder or the General Meeting, as the case may be, or to the Company's auditor(s) are in the competence of the sole Manager or the Board, as the case may be.

c. Delegation of Powers - Representation of the Company

The sole Manager or the Board, as the case may be, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any 2 (two) Managers if more than 1 (one) Manager has been appointed.

However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of either (i) any 2 (two) Class A Managers or (ii) 1 (one) Class A Manager and 1 (one) Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature, as the case may be, of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

d. Meetings of the Board

The Board may appoint from among its members a chairman (the Chairman). It may also appoint a secretary, who needs not to be a Manager him/herself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board (the Secretary).

The Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board must be convened if any 2 (two) of its members so require.

If a Chairman has been appointed, he will preside at all meetings of the Board, except that in his/her absence the Board may appoint another member of the Board as Chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all the Managers entitled to attend, at least 2 (two) Business Days' written notice of meetings of the Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board.

The meetings of the Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his/her proxy. Any Manager may represent one (and only one) member of the Board.

A quorum of the Board shall be the presence or representation of at least $\frac{1}{2}$ (half) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least 2 (two) Class A Managers are present or duly and validly represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or duly and validly represented at any meeting of the Board.

One or more Managers may participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Such written resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

e. Resolutions of the Board

The resolutions of the sole Manager or the Board, as the case may be, shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

f. Management Fees and Expenses

Subject to approval by the Shareholder(s), the sole Manager or the Board, as the case may be, may receive a management fee (to be paid in cash or in kind) in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses reasonably incurred by them in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Liability of the Manager(s). No Manager commits him/herself, by reason of his/her functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken by them in the name and on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties except in case of fraud, gross negligence, wilful misconduct or criminal offence.

Art. 15. General Meetings of the Shareholders. The General Meeting shall have such powers that are vested with it pursuant to the Articles of Association and the Companies Act. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the General Meeting.

Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than 25 (twenty-five) Shareholders, resolutions of the Shareholders can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of 15 (fifteen) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings will be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.

a. Notice of General Meetings

Unless in case of a sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Companies Act, by the Manager(s), subsidiarily, by the auditor (s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than $\frac{1}{2}$ (half) of the Company's share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

b. Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who needs not to be a Shareholder himself/herself, as a proxyholder.

c. Vote

At any General Meeting other than a General meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions which adoption is subject to the quorum and majority requirements for an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than $\frac{1}{2}$ (half) of the Company's share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles of Association or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least $\frac{3}{4}$ (three quarters) of the Company's share capital. The change in the nationality of the Company, an increase in the commitments of the Shareholders and the appointment/removal/replacement of any Manager can only be resolved on by unanimous vote.

e. Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any proxyholder of Shareholders represented, who so request.

The resolutions adopted by the sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year (the Financial Year).

Art. 18. Financial statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company.

Art. 19. Appropriation of profits, Reserves.

a. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to 10 % (ten per cent) of the share capital of the Company.

b. Distribution of profits

- Firstly, after allocation to the Legal Reserve and in case there are still sufficient funds available for distribution, each MRPS entitles its holder to a preferential dividend (pro rata the amount of MRPS he/she/it holds) until such holder has received an amount corresponding to the total amount paid to the Company for the purpose of subscribing to its MRPS (the First Preferential Dividend);

- Secondly, after payment in full of the First Preferential Dividend and in case there are still sufficient funds available for distribution, each MRPS entitles its holder to a second preferential dividend (pro rata the amount of MRPS he/she/it holds) until such holder has been paid a preferred return equal to 100% (one hundred per cent) of the total amount paid to the Company for the purpose of subscribing to its MRPS (the Second Preferential Dividend); and

- Thirdly, after payment of the Second Preferential Dividend and in case there are still sufficient funds available for distribution, (i) each MRPS entitles its holder to a dividend (pro rata the amount of MRPS he/she/it holds) equal to 80% (eighty per cent) of the remainder of the profits and (ii) each Ordinary Share entitles its holder to a dividend (pro rata the amount of Ordinary Shares he/she/it holds) equal to 20% (twenty per cent) of the remainder of the profits.

In case the Underlying Assets are admitted or about to be floated on any stock exchange or regulated market for dealing in securities, subject to any lock ups applicable to the Underlying Assets, the sole Manager or the Board, as the case may be, may, in accordance with the provisions of article 20 below, in his/her/its sole discretion, elect to distribute such Underlying Assets in kind to the Shareholders pro rata their shareholding in the Company and following the mechanism and process described in the above paragraphs.

Dividends are only payable to the Shareholder(s) once declared by the sole Shareholder or the General Meeting, as the case may be, pursuant to this article 19 or pursuant to the declaration by the sole Manager or the Board, as the case may be, pursuant to article 20 below.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole Manager or the Board, as the case may be, may decide to pay interim dividends on Shares before the end of the current Financial Year, on the basis of a statement of accounts prepared by the Board and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last Financial Year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Companies Act and these Articles of Association.

For sake of completeness, in case of interim dividends being declared, the rules governing the distributions of profits set forth under article 19 above shall apply mutatis mutandis.

Art. 21. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by a majority in number of the Shareholders holding together at least $\frac{3}{4}$ (three quarters) of the Company's share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the sole Manager or the Board, as the case may be, or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s) as liquidator(s), who will determine its/their powers and its/their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions under article 19 above. For the avoidance of doubt, the net liquidation proceeds shall be distributed as follows:

- where MRPS are issued by the Company, the MRPS holders are entitled to a preferential right of reimbursement of the contribution in consideration for which the MRPS have been issued (nominal value and share premium attached thereto, if any); and

- any surplus will be allocated to the sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, only to the holder(s) of Ordinary Shares proportionally to the Ordinary Shares he/she/it/they hold(s).

As a consequence of the foregoing provisions, the MRPS holder(s) has/have, other than the preferential right mentioned above, no right on the liquidation proceeds.

Art. 22. Statutory auditor - Independent auditor. Except where according to the Companies Act, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the Shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Companies Act, only be removed for serious cause.

Art. 23. Reference to legal provisions. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the Companies Act.

Subscription and Payment

All the Ordinary Shares have been subscribed as follows:

- Alejandra Paredones Rodriguez de San Miguel:	11,040 (eleven thousand forty) Ordinary Shares
Total:	11,040 (eleven thousand forty) Ordinary Shares

All the MRPS have been subscribed as follows:

- Simon Michael Brunner:	3 (three) MRPS
- Laura Fernanda Batista Muñoz:	1 (one) MRPS
Total:	4 (four) MRPS

All the Ordinary Shares and MRPS have been fully paid-up by way of contributions in kind which consist of a total 55,200 series A preferred stocks in Pathway Genomics Corporation, a corporation organized and existing under the laws of the State of Delaware (the Series A Preferred Stocks), having an aggregate value of USD 276,000 (two hundred and seventy-six thousand United States dollars), so that the Series A Preferred Stocks are at the free disposal of the Company; evidence of which results from valuation certificates (the Valuation Certificates) and has been given to the undersigned notary.

The Series A Preferred Stocks so contributed are freely transferable as it has been confirmed by the appearing parties in the Valuation Certificates.

The Valuation Certificates, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The contribution in kind of the Series A Preferred Stocks is allocated as follows:

- (i) an amount of USD 55,220 (fifty-five thousand two hundred and twenty United States Dollars) is allocated to the share capital of the Company; and

(ii) an amount of USD 220,780 (two hundred and twenty thousand seven hundred and eighty United States Dollars) is allocated to the Company's MRPS Premium Account.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders of the Company representing the entire subscribed share capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 2 (two). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Simon Michael Brunner, whose personal address is at Plaza Carso, 1701 Rodin, Lago Zurich 245, Col. Ampliacion Granada, Del. Miguel Hidalgo, C.P. 11529, Mexico City;

- Alejandra Paredones Rodriguez de San Miguel, whose personal address is at Calle Tokio 84, 15/3 Juarez, Cuauhtemoc, C.P. 0600, Mexico City;

2. the registered office of the Company is established at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de mai

Par devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Alejandra Paredones Rodriguez de San Miguel, née le 11 janvier 1987 à Hermosillo, Sonora, Mexique, ayant pour adresse Calle Tokio 84, 15/3 Juarez, Cuauhtemoc, C.P. 0600, Mexico City;

- Simon Michael Brunner, né le 14 janvier 1984 à Zurich, Suisse, ayant pour adresse Plaza Carso, 1701 Rodin, Lago Zurich 245, Col. Ampliacion Granada, Del. Miguel Hidalgo, C.P. 11529, Mexico City;

- Laura Fernanda Batista Muñoz, née le 12 janvier 1984 à Chihuahua, Mexique, ayant pour adresse Calle Elia 2603 Col. Jardines del Santuario 31020 Chihuahua, Mexique;

Collectivement les Associés,

Ici représentés par Pol Theisen, juriste, résidant professionnellement au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui auprès des autorités compétentes.

Les parties comparantes, agissant dans leur capacité ont demandé au notaire instrumentaire d'enregistrer les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui se trouve ici constituée.

Définitions

Statuts (Articles of Association) signifie les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil d'Administration (Board) désigne le conseil d'administration de la Société, tel que nommée de temps à autre;

Jour Ouvrable (Business Day) signifie tout jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant lequel les banques sont généralement ouvertes à Luxembourg-ville et Mexico-ville pour affaires;

Président (Chairman) a le sens qui lui est donné à l'article 13;

Loi 1915 (Companies Act) signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 15 août 1915, telle que modifiée;

Société (Company) signifie BSI Genomics Fund S.à r.l.;

Année Sociale (Financial Year) a le sens qui lui est donné à l'article 17;

Assemblées Générales (General Meetings) désigne les assemblées générales des Associés de la Société et Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Lois (Laws) signifie les lois et réglementations du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur de temps à autre;

Réserve Légale (Legal Reserve) a le sens qui lui est donné à l'article 19;

Luxembourg signifie le Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants (Managers) désigne les membres du Conseil et Gérant signifie l'un d'entre eux;

Date de Maturité (Maturity Date) a le sens qui lui est donné à l'article 11;

MRPS a le sens qui lui est donné à l'article 5;

Compte de Prime MRPS (MRPS Premium Account) a le sens qui lui est donné à l'article 6;

Parts Sociales Ordinaires (Ordinary Shares) a le sens qui lui est donné à l'article 5;

Compte de Prime d'Emission Ordinaire (Ordinary Share Premium Account) a le sens qui lui est donné à l'article 6;

Prix de Rachat (Redemption Price) a le sens qui lui est donné à l'article 11;

Secrétaire (Secretary) a le sens qui lui est donné à l'article 13;

Associés (Shareholders) signifie toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (à l'exclusion de la Société) en accord avec les termes, les conditions et limitations des Statuts et Associé signifie l'un d'entre eux;

Parts Sociales (Shares) signifie toutes les parts sociales émises et existantes de la Société ayant une valeur nominale de 5 USD chacune (cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) et donnant les droits et obligations décrits dans les Statuts; et

Actifs Sous-jacents (Underlying Assets) signifie Parts Sociales Privilégiées de série A Stock de Pathway Genomics Corporation, une société organisée et régie par les lois de l'État du Delaware, acquises directement ou indirectement par la Société en échange de l'émission de MRPS et / ou les Parts Sociales Ordinaires (y compris celles acquises en échange d'un apport au Compte de Prime MRPS et / ou au Compte de Prime d'Emission Ordinaire.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "BSI Genomics Fund S.à r.l."

La Société peut avoir un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, ou plusieurs Associés.

La Société ne peut avoir plus de 40 (quarante) Associés.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est de réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations au Luxembourg et / ou d'entreprises étrangères, sous quelque forme que ce soit et notamment, en particulier, la détention d'Actifs Sous-jacents, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par une résolution de l'Associé unique ou une Assemblée Générale, le cas échéant, adoptée en accord avec les règles de quorum et de majorité mentionnées à l'article 16 des présents Statuts.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par une résolution de l'Associé unique ou une Assemblée Générale extraordinaire, le cas échéant. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du Gérant unique ou du Conseil (le cas échéant).

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Luxembourg soit à l'étranger par une résolution du Gérant unique ou du Conseil (le cas échéant).

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à 55.220 USD (cinquante-cinq mille deux cent vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 11.044 (onze mille quarante-quatre) Parts Sociales, entièrement libérées, et divisées comme suit:

- 11.040 (onze mille quarante) Parts Sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 5 USD (cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Parts Sociales Ordinaires); et
- 4 (quatre) Parts Sociales Préférentielles avec Obligation ayant une valeur nominale de 5 USD (cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les MRPS),
donnant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts.

Art. 6. Prime d'Emission. La Société devra maintenir les comptes de réserve de prime d'émission suivants:

- un compte de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Prime d'Emission Ordinaire) sur lequel sera crédité tout montant ou valeur de prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales Ordinaires, le cas échéant, et ayant les particularités suivantes:

* Tout montant crédité sur le Compte de Prime d'Emission Ordinaire constituera une réserve librement distribuable de la Société; et

* L'utilisation du Compte de Prime d'Emission Ordinaire pour couvrir des pertes autres que celles résultant de l'investissement de la Société dans les Actifs Sous-jacents exigera l'approbation unanime de tous les Associés; et

- un compte de prime d'émission pour MRPS (le Compte de Prime MRPS) sur lequel sera crédité tout montant ou valeur de prime d'émission payé lors de l'émission de MRPS et ayant les particularités suivantes:

* Tout montant crédité sur le Compte de Prime MRPS constituera une réserve pour la Société qui ne pourra être distribuée qu'aux détenteurs de MRPS.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'Assemblée Générale, conformément aux termes de l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Partage des bénéfices. Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer doivent l'être de la façon décrite à l'article 19 des présents Statuts des associations dans une année durant laquelle l'Associé unique ou l'Assemblée générale, le cas échéant, décidera de procéder à toute distribution de dividendes.

Art. 9. Parts Sociales indivisibles. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est reconnu par la Société. Les co-propriétaires doivent désigner une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

Art. 10. Transfert des Parts Sociales. Dans le cas d'un Associé unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'Associés, le transfert de parts sociales inter vivos à des tiers doit être autorisé par l'Assemblée Générale représentant au moins les trois quarts du capital libéré de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour un transfert de parts sociales entre associés.

Le transfert de parts sociales mortis causa à des tiers doit être accepté par les Associés représentant trois quarts des droits appartenant aux Associés survivants.

Les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi 1915 s'appliquent.

Art. 11. Rachat des Parts Sociales. La Société aura le pouvoir d'acquérir ses propres Parts Sociales, à condition que la Société dispose de réserves disponibles suffisantes et des fonds à cet effet et toujours sous réserve des dispositions impératives de la Loi 1915.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à tout moment. En cas de MRPS, la Société rachètera ces MRPS au plus tard le 5^{ème} anniversaire de leur date respective d'émission par rapport à chaque série de MRPS (la Date de Maturité).

Sans préjudice du présent article 11, le remboursement doit avoir lieu en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions décidés par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale, le cas échéant, sur proposition du Conseil. Les conditions de quorum et de majorité requises pour les modifications des présents Statuts s'appliqueront.

Le rachat aura lieu seulement si la Société dispose de réserves disponibles suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une diminution du capital de la Société et toujours sous réserve des dispositions impératives de la Loi 1915.

Lorsque des MRPS sont émises par la Société, la condition supplémentaire suivante s'applique:

- Au moment du rachat des MRPS, chaque détenteur de MRPS a le droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature par MRPS rachetées égal à la valeur nominale des MRPS rachetées plus la partie du Compte de Prime MRPS attaché à celles-ci, le cas échéant, majoré d'un paiement correspondant au droit au tout Premier Dividende Préférentiel ou

Deuxième Dividende Préférentiel (tel que défini à l'article 19 ci-dessous) non attribués au Compte de Prime MRPS attaché aux MRPS rachetées et non encore déclarées à la date de rachat (le Prix de Rachat).

Toutefois, à la Date de Maturité, si les sommes disponibles pour le remboursement sont insuffisantes pour que la Société rachète toutes les MRPS pertinentes, le rachat de toutes les MRPS pertinentes ne sera pas entravé; cette insuffisance n'entraînerait que le report du paiement du Prix de Rachat dû au moment du rachat des MRPS. Dans ce dernier cas, la Société versera aux détenteurs des MRPS rachetées tout montant jusqu'à concurrence des sommes disponibles pour le rachat à la Date de Maturité, la partie restante du Prix de Rachat plus 3 (trois) % d'intérêt par an sur ladite partie restante du Prix de Rachat à payer jusqu'à ce que la Société ait les sommes suffisantes à cet effet.

Tant que le Prix de Rachat des MRPS rachetées n'a pas été intégralement payé, aucun dividende ou autre distribution que ce soit seront versés pour les Parts Sociales Ordinaires.

Les MRPS rachetées seront annulées et le capital social et primes d'émission rattachées aux MRPS rachetées (le cas échéant), y compris la partie correspondante de la prime d'émission allouée à la réserve légale, le cas échéant, sera réduite en conséquence.

Art. 12. Décès, Suspension des droits civiques, Insolvabilité ou Faillite des associés. Le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la dissolution ou la faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés ne sera pas une cause de dissolution de la Société.

Art. 13. Gestion.

a. Gérants

La Société sera gérée par un ou plusieurs Gérants, auquel cas ils formeront le Conseil, qui n'ont pas à être Associés.

Les Gérants seront nommés, révoqués, remplacés par une décision unanime du ou des Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat respectif. Le mandat des Gérants est renouvelable et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution unanime du ou des Associés.

Le ou les Associés peu(ven)t décider de diviser les Gérants nommés en Gérants A (les Gérants A) ou en Gérants B (les Gérants B).

Le ou les Associés ne pourront ni participer ni interférer avec la gestion de la Société.

b. Pouvoirs du Conseil

Le Gérant Unique ou le Conseil, le cas échéant, a les pouvoirs les plus larges pour exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs n'étant pas expressément donnés dans les Statuts ou la Lois 1915 à l'Associé unique ou l'Assemblée Extraordinaire, le cas échéant, ou le(s) réviseur(s) de la Société sont de la compétence du Gérant unique ou du Conseil, le cas échéant.

c. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société

Le Gérant unique ou le Conseil, le cas échéant, pourra déléguer des pouvoirs spéciaux ou des procurations, ou déléguer des fonctions déterminées permanentes ou temporaires à des personnes ou comités choisis par lui.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de (deux) Gérants si plus d'1 (un) Gérant est nommé.

Cependant, si le ou les Associé(s) ont qualifié les Gérants de Gérants A et en Gérants B, la Société pourra être uniquement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe soit (i) de deux (2) Gérants A ou (ii) d'1 (un) Gérant A et 1 (un) Gérant B.

La Société sera de plus engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique, le cas échéant, de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux auront été donnés par le(s) Gérant(s), mais uniquement dans les limites desdits pouvoirs.

d. Réunions du Conseil

Le Conseil pourra nommer parmi ses membres un président (le Président). Il pourra aussi nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant lui-même et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil (le Secrétaire).

Le Conseil se réunira par convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si au moins 2 (deux) de ses membres le demandent.

Si un Président a été nommé, il présidera toutes les réunions du Conseil, sauf s'il est absent, le Conseil pourra nommer un autre membre du Conseil comme Président pro tempore par un vote majoritaire des Gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de tous les Gérants habilités à participer, une convocation écrite aux réunions du Conseil sera faite au moins 2 (deux) Jours Ouvrables avant ladite réunion et sera transmise par tous les moyens de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Cette convocation spécifiera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires qui seront traitées. Chaque membre du Conseil pourra par consentement écrit renoncer à la convocation. En cas de prévisions de dates et lieux de réunions adoptés par une résolution du Conseil, aucune nouvelle convocation ne sera nécessaire.

Les réunions du Conseil se tiendront à Luxembourg ou à tout autre lieu que le Conseil pourra de temps autre déterminer.

Tout Gérant pourra agir à toute réunion du Conseil en nommant par écrit et en transmettant par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un (et un seul) membre du Conseil.

Afin d'obtenir un quorum, la présence ou la représentation d'au moins 50% (la moitié) des Gérants en poste, étant entendu que si les Gérants ont été qualifiés de Gérants A et de Gérants B, ledit quorum ne sera atteint que si au moins 2 (deux) Gérants A sont présents ou dûment représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou dûment représentés à la réunion du Conseil.

Un ou plusieurs Gérants peu(ven)t participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen similaire permettant à plusieurs personnes participant à une réunion de communiquer simultanément avec chacun. Cette participation sera considérée comme une présence physique à la réunion.

Une décision circulaire, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil qui aurait été dûment convoquée et tenue. Cette décision pourra être documentée dans un document unique ou plusieurs documents ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants. Ces résolutions circulaires sont considérées comme ayant été prises à Luxembourg.

e. Résolutions du Conseil

Les résolutions du Gérant unique ou du Conseil, le cas échéant, seront enregistrées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (si il y en a un). Toutes les procurations resteront annexées au procès-verbal.

Des copies ou extraits des résolutions circulaires ou des procès-verbaux devant être produites lors de procédures judiciaires ou autres, pourront être signées par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

f. Frais et Dépenses de Gestion

Sous réserve de l'approbation par le ou les Associés, le Gérant unique ou le Conseil, le cas échéant, peut recevoir une indemnité de gestion (pouvant être versée en espèce ou en nature) pour tout ce qui concerne la mise en oeuvre de leur gestion de la Société et peut, en plus, être remboursé pour toute autre dépense raisonnable encourue par eux en relation avec ladite gestion de la Société ou la mise en oeuvre de l'objet social de la Société.

Art. 14. Responsabilité du/des Gérant(s). Aucun Gérant ne s'engage à une obligation personnelle relativement aux engagements pris par eux au nom et pour le compte de la Société en raison de son ou ses fonctions. Le Gérant(s) n'est/ ne sont responsables de l'exécution de leurs fonctions, sauf en cas de fraude, négligence grave, faute intentionnelle ou infraction criminelle.

Art. 15. Assemblées Générales des Associés. Les Assemblées Générales auront les pouvoirs qui leur ont été donnés dans les présents Statuts et la Loi 1915. L'Associé unique concentrera tous les pouvoirs affectés à l'Assemblée Générale.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente la totalité des Associés.

Si la Société a plusieurs Associés, mais pas plus de 25 (vingt-cinq) Associés, les résolutions des Associés pourront, au lieu d'être prises en Assemblée Générale, être prises sous forme circulaire. Les résolutions circulaires pourront être prises sur un document unique ou en plusieurs documents ayant le même contenu et chacun d'entre eux signé par un ou plusieurs Associés. Si ces résolutions circulaires devaient être envoyées aux Associés pour approbation, les Associés ont l'obligation, dans une période de 15 (quinze) jours calendaires suivants l'envoi de la proposition de texte des résolutions, donner leur vote écrit en le renvoyant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les obligations de quorum et majorité applicable à l'adoption de résolutions de l'Assemblée Générale s'appliqueront mutatis mutandis à l'adoption de résolutions circulaires.

Les Assemblées Générales se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre lieu à Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger si, d'après l'avis du ou des Gérants, qui prévaut, des circonstances de force majeure le requièrent.

Art. 16. Droits de vote des Associés, Quorum et Majorité.

a. Convocation aux Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé unique, les Associés peuvent également se réunir en Assemblée Générale lors de l'envoi d'une convocation, dans le respect des présents Statuts ou de la Loi 1915, par le ou les Gérants, subsidiairement, le(s) réviseur (s) (le cas échéant), ou bien encore, par les Associés représentant plus de ½ (la moitié) du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux Associés indiquera la date et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'Assemblée Générale concernée. L'ordre du jour d'une Assemblée Générale devra également, lorsque cela sera nécessaire, décrire les modifications proposées aux Statuts et, le cas échéant, indiquer le texte des modifications relatives à l'objet ou à la forme juridique de la Société.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut avoir lieu sans préavis.

b. Présence - Représentation

Tous les Associés ont le droit d'assister et de prendre la parole lors de toute Assemblée Générale.

Un Associé peut agir à toute Assemblée Générale en nommant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire lui-même / elle-même, en tant que mandataire.

c - Vote

Lors d'une Assemblée Générale autre qu'une Assemblée Générale convoquée pour la modification des Statuts de la Société ou pour voter des résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité requises pour une modification des Statuts de la Société, selon le cas, les règles de quorum et de majorité prévues pour la modification des Statuts, ces résolutions seront adoptées par les Associés représentant plus de $\frac{1}{2}$ (la moitié) du capital social de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation circulaire), les Associés seront convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions seront adoptées, quel que soit le nombre de parts sociales représentées, à la majorité simple des suffrages exprimés.

Lors d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou la Loi 1915, dans le but de modifier les Statuts de la Société ou voter des résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité requises pour une modification des Statuts de la Société, les conditions de majorité sont une majorité en nombre des Associés représentant au moins les $\frac{3}{4}$ (trois quarts) du capital social de la Société. La décision d'un changement de nationalité de la Société, une augmentation des engagements des Associés et la nomination / révocation / remplacement de tout Gérant ne peut être prise que par un vote unanime.

d. procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale sera signé par les Associés présents et peut être signé par le mandataire des Associés représentés, qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé unique sont consignées par écrit et signées par l'Associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions circulaires adoptées par le ou les Associés ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale devant être produits en justice ou ailleurs pourront être signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année (l'Année Sociale).

Art. 18. Comptes annuels. A la fin de chaque Année Sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire des actifs et passifs, le bilan et le compte de profits et pertes, en conformité avec les Lois.

Les comptes annuels et / ou comptes consolidés sont soumis à/aux Associé(s) pour approbation.

Chaque Associé ou son mandataire peut prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société.

Art. 19. Appropriation des profits, Réserves.

a. Réserve légale

Au moins cinq pour cent (5%) des profits annuels nets de la Société seront chaque année alloués à une réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Cette allocation à la Réserve Légale cessera d'être requise dès que le montant de la Réserve Légale sera égal à 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

b. Distribution des profits

- Premièrement, après allocation à la Réserve Légale et dans le cas où il y aurait suffisamment de fonds disponibles à la distribution, chaque MRPS donne droit à son détenteur à un dividende préférentiel (au pro-rata du nombre de MRPS détenues) jusqu'à ce que le détenteur en question ait reçu un montant correspondant au montant total payé à la Société pour les besoins de la souscription de ses MRPS (le Premier Dividende Préférentiel);

- Deuxièmement, après paiement total du Premier Dividende Préférentiel et dans le cas où il resterait suffisamment de fonds disponibles pour distribution, chaque MRPS donne droit à son détenteur à un second dividende préférentiel (au pro-rata du nombre de MRPS détenues) jusqu'à ce que son détenteur ait reçu une distribution préférentielle égale à 100 % (cent pour cent) du montant total payé à la Société pour les besoins de la souscription de ses MRPS (le Second Dividende Préférentiel); et

- Troisièmement, après paiement du Second Dividende Préférentiel et dans le cas où il y en a encore des fonds suffisamment disponibles à la distribution, (i) chaque MRPS donne droit à son détenteur à un dividende (au pro-rata du nombre de MRPS détenues) égal à 80% (quatre-vingt pour cent) des profits restants et (ii) chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à son détenteur à un dividende (au pro-rata du nombre de Parts Sociales Ordinaires détenues) égal à 20% (vingt pour cent) des profits restants.

Dans le cas où les Actifs Sous-jacents sont admis ou sur le point d'être introduits sur une bourse ou un marché réglementé pour la négociation de titres, sous réserve de tout blocage applicable aux Actifs Sous-jacents, le Gérant unique ou le Conseil, selon le cas, peut, conformément aux dispositions de l'article 20 ci-dessous, à sa seule discrétion, choisir de distribuer ces Actifs Sous-jacents en nature aux Associés au pro-rata de leur participation dans la Société et suivant le mécanisme et le processus décrit dans les paragraphes ci-dessus.

Les dividendes sont payables uniquement à ou aux Associé(s) une fois déclarés par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale, selon le cas, en vertu du présent article 19 ou en vertu de la déclaration du Gérant unique ou du Conseil, selon le cas, conformément à l'article 20 ci-dessous.

Art. 20. Dividendes Intérimaires. Malgré les dispositions ci-dessus, le Gérant unique ou le Conseil, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur les Parts Sociales avant la fin de l'Année Sociale en cours, sur la base d'un état financier préparé par le Conseil et qui montre que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des profits reportés et des réserves disponibles, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve établie conformément à la Loi 1915 et les présents Statuts.

Par souci d'exhaustivité, en cas de déclaration de dividendes intérimaires, les règles régissant les distributions de profits énoncées à l'article 19 ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis.

Art. 21. Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution du ou des Associés adoptée à la majorité du nombre d'Associés détenant au moins les $\frac{3}{4}$ (trois quarts) du capital social de la Société.

La Société devrait-elle être dissoute, la liquidation sera faite par le Gérant unique ou le Conseil, selon le cas, ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par le ou les Associé(s) comme liquidateur(s), et qui détermineront son ou ses pouvoirs et leur compensation financière.

Après paiement de toutes les dettes et des charges de la Société, incluant les dépenses de liquidation, le boni de liquidation sera distribué au(x) Associé(s) de façon à réaliser sur une base globale le même résultat économique que les règles de répartition définies pour les distributions de dividendes au titre de l'article 19 ci-dessus. Pour éviter tout doute, le boni de liquidation sera réparti comme suit:

- lorsque des MRPS sont émises par la Société, les détenteurs des MRPS ont droit à un droit préférentiel de remboursement de la contribution en contrepartie de laquelle les MRPS ont été émises (valeur nominale et prime d'émission attachée à celle-ci, le cas échéant), et

- L'excédent éventuel sera attribué à l'Associé unique, ou en cas de pluralité des Associés, uniquement au(x) titulaire(s) de Parts Sociales Ordinaires au prorata des Parts Sociales Ordinaires détenues.

En conséquence des dispositions ci-dessus, le(s) détenteur(s) de MRPS n'a / ont, en plus du droit préférentiel mentionné ci-dessus, aucun droit sur les boni de liquidation.

Art. 22. Réviseur d'entreprises (statutory auditor) - Commissaire aux comptes (independent auditor). Excepté les situations où, selon la Loi 1915, les comptes annuels, simples ou consolidés, doivent être audités par un commissaire aux comptes, les affaires de la Société et sa situation financière, y compris en particulier ses livres et comptes, peuvent, et doivent dans le cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs Réviseur d'entreprises qui n'ont pas besoin d'être Associés eux-mêmes.

Les réviseurs d'entreprises ou les commissaires aux comptes, le cas échéant, seront nommés par le ou les Associés, qui détermineront le nombre de ces auditeurs et la durée de leur mandat. Ils sont éligibles pour un nouveau mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution du ou des Associés, sauf dans les cas où le commissaire aux comptes peut, en relation avec un sujet de la Loi 1915, être révoqué pour motif grave.

Art. 23. Référence aux dispositions légales. Toutes les questions non régies par les Statuts seront tranchées en conformité avec les Lois, en particulier la Loi 1915.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ordinaires ont été souscrites par:

- Alejandra Paredones Rodriguez de San Miguel:	11.040 (onze mille quarante) Parts Sociales Ordinaires
Total:	11.040 (onze mille quarante) Parts Sociale Ordinaires

Toutes les parts sociales MRPS ont été souscrites par:

- Simon Michael Brunner:	3 (trois) MRPS
- Laura Fernanda Batista Muñoz:	1 (une) MRPS
Total:	4 (quatre) MRPS

Toutes les Parts Sociales Ordinaires et MRPS ont été intégralement libérées par un apport en espèces, consistant en un total de 55.200 parts sociales privilégiées de série A Stock de Pathway Genomics Corporation, une société organisée et régie par les lois de l'État du Delaware (les Parts Sociales Privilégiées de Série A Stock), ayant une valeur globale de 276.000 USD (deux cent soixante-seize mille dollars des Etats Unis d'Amérique) de sorte que les Parts Sociales Privilégiées de Série A Stock sont à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été attesté par des certificats (les Certificats) auprès du notaire instrumentaire.

La cessabilité des Parts Sociales Privilégiées de Série A Stock est certifiée aux parties comparantes par lesdits Certificats.

Lesdits Certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'apport en espèces des Parts Sociales Privilégiées de Série A Stock est alloué comme suit:

(i) un montant de 55.220 USD (cinquante-cinq mille deux cent vingt dollars des Etats Unis d'Amérique) sera alloué au capital social de la Société; et

(ii) un montant de 220.780 USD (deux cent vingt mille sept cent quatre-vingt dollars des Etats Unis d'Amérique) sera alloué au Compte de Prime MRP de la Société.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2.500.-.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 2 (deux).

L'assemblée nomme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Simon Michael Brunner, dont l'adresse personnelle est Plaza Carso, 1701 Rodin, Lago Zurich 245, Col. Ampliacion Granada, Del. Miguel Hidalgo, C.P. 11529, Mexico City;

- Alejandra Paredones Rodriguez de San Miguel, dont l'adresse personnelle est Calle Tokio 84, 15/3 Juarez, Cuauhtemoc, C.P. 0600, Mexico City;

2. le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey, L-2643 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. THEISEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2014. Relation: LAC/2014/21907. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014070432/784.

(140082363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Beta Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 123.128.

L'an deux mil quatorze, le six mai.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«EMBIMA PARTICIPATIONS S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 153694,

ici représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Patrick CASTEL ci-après nommé, et Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, demeurant à Luxembourg, ayant le pouvoir d'engager la société «EMBIMA PARTICIPATIONS S.A.» par leur signature conjointe.

Laquelle comparante requiert le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Que le capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «BETA PROPERTIES S.à r.l.», ayant son siège social à L-1465 Luxembourg, 1, Rue Michel Engels, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 123128, (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 288 du 2 mars 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Association numéro 1879 du 29 septembre 2009, s'élève actuellement à cinquante mille euros (EUR 50.000.-), représenté cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune, et que toutes ces parts sont ici représentées, le capital étant réuni dans son intégralité;

Constatation de cession de parts sociales

2) Qu'il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 15 mars 2012, que la société anonyme dénommée «ALPHA S.A.», ayant son siège social à L-1309 Luxembourg, 8, Rue Charles IV, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 112528, a cédé et transporté, l'intégralité des cent (100) parts sociales, qu'elle détenait dans la Société à la société anonyme «EMBIMA PARTICIPATIONS S.A.», pré-désignée, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance.

En raison de la prédite cession, les parts sociales de la Société sont réparties désormais comme suit:

«EMBIMA PARTICIPATIONS S.A.»	100 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales.

Pour les raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, Monsieur Patrick CASTEL, ici présent, agissant en tant que gérant technique de la Société ayant le pouvoir de l'engager par sa seule signature, approuve la cession de parts sociales, dont mention ci-avant, laquelle il considère comme dûment signifiée à la Société, et déclare accepter la prédite cession au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de huit cent vingt euros, sont à charge de la société, et l'associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. CASTEL, S. PAPAGEORGIU, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 07 mai 2014. Relation: RED/2014/1025. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014070412/53.

(140082716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Bee People S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 163.781.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement du 18 mars 2014 a:

- pris acte de la démission de Monsieur Joseph LIPPIS de ses fonctions d'administrateur de la société à compter du 18 mars 2014;

- pris acte de la démission de Madame Murielle DE FERRIÈRES de ses fonctions d'administrateur de la société à compter du 18 mars 2014;

- pris acte de la démission de Monsieur Jorge MENDES GUEDES de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société à compter du 18 mars 2014;

- nommé Monsieur Lino D'AVERSA, gérant de sociétés, né le 2 juillet 1965 à Hayange (France), demeurant à F-57 180 Terville, 37 route de Veymerange, en qualité d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019;

- nommé Madame Séverine BALANÇON, gérante de sociétés, née le 8 février 1972 à Metz (France), demeurant à F-57 180 Terville, 37 route de Veymerange, en qualité d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019;

- nommé la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, ayant son siège social à L-2529 Howald, 37 rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29501, en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2019.

Puis, le Conseil d'Administration du 18 mars 2014, qui s'est tenu à l'issue de cette assemblée, a décidé de nommer Monsieur Lino D'Aversa, gérant de société, né le 2 juillet 1965 à Hayange (France), demeurant à F-57 180 Terville, 37 route de Veymerange, en qualité d'administrateur-délégué, avec le pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière de la société et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014070407/31.

(140083305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Charleston Infrastructure III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 184.131.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth of May.

Before Maître Blanche MOU TRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Charleston Infrastructure II S.A., a public limited company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 184.073,

represented by Matthias Pons, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 9 May 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That Charleston Infrastructure II S.A. is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Charleston Infrastructure III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 21 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 855 of 3 April 2014, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under company number B 184.131 (the "Company").

2) That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to insert a new article 15 in the "Title IV.- General Meeting of Participants" of the articles of association of the Company, which is worded as follows:

"Title IV. - General meeting of shareholders / Advisory Committee

Art. 15. Advisory Committee. The Board of Managers, in carrying out its management functions at its sole discretion, may, from time to time, avail of the advice of an advisory committee of the Company (hereinafter the "Advisory Committee").

The Advisory Committee shall be created by the Board of Managers and members thereof appointed and revoked by the Board of Managers.

The Advisory Committee shall be composed of a number of members, either natural persons or legal entities, being at least two.

The Board of Managers will appoint all of the members of the Advisory Committee by simple majority vote.

The Board of Managers may, at its sole discretion, revert to the Advisory Committee, as required from time to time, to advise, inter alia, upon the following:

- a) The strategic direction and focus of direct or indirect subsidiaries of the Company;
- b) The evaluation of the performance of the direct or indirect subsidiaries of the Company;
- c) The review of the audited financial reports of the direct or indirect subsidiaries of the Company;
- d) The approval of requests from the management of the direct or indirect subsidiaries of the Company relating to their relevant rules of procedure;

- e) The engagement and dismissal of managers of the direct and indirect subsidiaries of the Company; and
- f) Any other matters in relation to the above and as deemed necessary by the Board of Managers of the Company from time to time.

Any and all advice provided by the Advisory Committee to the Board of Managers from time to time, be it either in oral or written format, be it at the request of the Board of Managers or not, will not be binding on the Board of Managers, which will remain free to follow this advice or not at the sole discretion of the Board of Managers.

The members of the Advisory Committee will establish rules of procedure and shall appoint a chairman of the Advisory Committee. Such decisions do not need to be approved by the Board of Managers or by the Shareholder(s).

The Advisory Committee will meet at the request of the Board of Managers on a regular basis (between three and six times per year) and as required by the Board of Managers from time to time to carry out its advisory duties as described in this Article 15. To provide its advise to the Board of Managers in a duly manner, the Advisory Committee may meet, as applicable, with the attendance of one or more members of the Board of Managers and with the management of the direct or indirect subsidiaries. For the avoidance of doubt, the Advisory Committee is able to meet even if no member of the Board of Managers or management of the direct or indirect subsidiaries participate in the meeting of the Advisory Committee.

Should any of the members of the Advisory Committee cease in his/her office, for any reason whatsoever, this member shall be replaced by a member designated in compliance with this Article.

The members of the Advisory Committee shall perform their advisory duties as indicated herein and shall be entitled to receive remuneration for their activity as resolved upon by the Board of Managers.”

Second resolution

Further to the first resolution, the Sole Shareholder decides to amend the numbering of the old articles 15 through 18 of the articles of association of the Company in accordance with the insertion of new article 15 so these articles shall now become articles 16 through 19.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the French Translation of Above Text:

L'an deux mille quatorze, le neuf mai,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Charleston Infrastructure II S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.073,

représentée par Matthias Pons, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2014.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que "Charleston Infrastructure II S.A." est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de Charleston Infrastructure III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 855 du 3 avril 2014, avec un capital social de douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.131 (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) réparti en douze mille cinq cent (12.500) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune.

Après ces déclarations, l'actionnaire prénommé représentant l'intégralité du capital social de la Société a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes, conformément à l'ordre du jour de l'assemblée:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'insérer un nouvel article 15 dans le «Titre IV.- Assemblée Générale des Associés» des statuts de la Société, qui est libellé comme suit:

«Titre IV. - Assemblée Générale des Associés - Comité Consultatif

Art. 15. Comité Consultatif. Le Conseil de Gérance, en exerçant ses fonctions de gestion à sa seule discrétion, pourra bénéficier, de temps à autre, de l'avis d'un comité consultatif de la Société (ci-après le "Comité Consultatif").

Le Comité Consultatif sera créé par le Conseil de Gérance et ses membres pourront être nommés et révoqués par le Conseil de Gérance.

Le Comité Consultatif est composé d'un certain nombre de membres, soit des personnes physiques ou morales, étant au nombre de deux au moins. Le Conseil de Gérance pourra nommer tous les membres du Comité Consultatif par vote à la majorité simple.

Le Conseil de Gérance pourra, à sa seule discrétion, consulter le Comité Consultatif selon que de besoin afin de le conseiller notamment sur les points suivants:

- a) L'orientation stratégique et la concentration des filiales directes ou indirectes de la Société;
- b) L'évaluation de la performance des filiales directes ou indirectes de la Société;
- c) L'examen des rapports financiers audités des filiales directes ou indirectes de la Société;
- d) L'approbation des demandes de la gérance des filiales directes ou indirectes de la Société relatives à leurs dispositions correspondantes du règlement intérieur;
- e) L'engagement et le licenciement des gérants des filiales directes et indirectes de la Société; et
- f) Toute autre question en rapport avec ce qui précède et dans la mesure jugée nécessaire par le Conseil de Gérance de la Société de temps à autre.

Tout conseil fourni par le Comité Consultatif au Conseil de Gérance de temps à autre, que ce soit oralement ou par écrit, que ce soit à la demande du Conseil de Gérance ou non, ne sera pas contraignant pour le Conseil de Gérance de la Société, qui restera libre de suivre cet avis ou non, à sa seule discrétion.

Les membres du Comité Consultatif vont établir des règles de procédure et désigner un président du Comité Consultatif. Ces décisions n'ont pas besoin d'être approuvées par le Conseil de Gérance ou par le(s) associé(s) de la Société.

Le Comité Consultatif se réunit à la demande du conseil de gérance de la Société sur une base régulière (entre trois et six fois par an) et comme l'exige le Conseil de Gérance, de temps à autre pour s'acquitter de son devoir de conseil tel que décrit dans cet Article 15. Pour dûment fournir ses conseils au Conseil de Gérance, le Comité Consultatif pourra se réunir, le cas échéant, en présence d'un ou de plusieurs membre(s) du Conseil de Gérance et avec la gérance des filiales directes ou indirectes. Pour éviter tout doute, le Comité Consultatif pourra se réunir même si aucun membre du Conseil de Gérance ou de la gestion des filiales directes ou indirectes ne participe à la réunion du Comité Consultatif.

Si l'un des membres du Comité Consultatif devait cesser son office pour quelque raison que ce soit, ce membre devra être remplacé par un membre désigné en conformité avec le présent article.

Les membres du Comité Consultatif exercent leur devoir de conseil comme indiqué ci-dessus et sont en droit de recevoir une rémunération pour leurs activités, comme décidé par le(s) associé(s) de la Société.»

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Actionnaire Unique décide de modifier la numérotation des anciens articles 15 à 18 des statuts de la Société, conformément à l'insertion du nouvel article 15 de sorte que ces articles sont devenus à présent les articles 16 à 19.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pons, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mai 2014. Relation: EAC/2014/6795. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014070452/161.

(140082742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 593.102.980,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 16 mai 2014 entre Dalby Manor Limited et Altamar V Private Equity Program 2010 FCR De Régimen Simplificado, Altamar Secondary Opportunities VII FCR Régimen Simplificado, Altamar Secondary Opportunities VII BP FCR De Régimen Común, les parts sociales de la Société, entre ces associés seulement sont réparties comme suit:

- Altamar V Private Equity Program 2010 FCR De Régimen Simplificado, enregistré auprès du «Registre de Commerce et des Sociétés d'Espagne» sous le numéro (ISIN) ESO 108741002 et dont le siège social se situe 31, Paseo de la Castellana, 28046 Madrid, Espagne, détient:

1.022.057 parts sociales ordinaires de catégorie X1 d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

1.022.057 parts sociales ordinaires de catégorie X2 d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

19.951.360 parts sociales préférentielles de catégorie J2A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

179.562.285 parts sociales préférentielles de catégorie J2B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

8.713.940 parts sociales préférentielles de catégorie K2A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

78.425.464 parts sociales préférentielles de catégorie K2B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

- Altamar Secondary Opportunities VII FCR Régimen Simplificado, enregistré auprès du «Registre de Commerce et des Sociétés d'Espagne» sous le numéro (ISIN) ESO155279005 et dont le siège social se situe 31, Paseo de la Castellana, 28046 Madrid, Espagne, détient:

2.109.340 parts sociales ordinaires de catégorie X1 d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

2.109.340 parts sociales ordinaires de catégorie X2 d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

41.175.998 parts sociales préférentielles de catégorie J2A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

370.584.071 parts sociales préférentielles de catégorie J2B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

17.983.998 parts sociales préférentielles de catégorie K2A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

161.855.974 parts sociales préférentielles de catégorie K2B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

- Altamar Secondary Opportunities VII BP FCR De Régimen Común, enregistré auprès du «Registre de Commerce et des Sociétés d'Espagne» sous le numéro (ISIN) ESO108687007 et dont le siège social se situe 31, Paseo de la Castellana, 28046 Madrid, Espagne, détient:

2.446.470 parts sociales ordinaires de catégorie X1 d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

2.446.470 parts sociales ordinaires de catégorie X2 d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

47.757.042 parts sociales préférentielles de catégorie J2A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

429.813.501 parts sociales préférentielles de catégorie J2B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

20.858.329 parts sociales préférentielles de catégorie K2A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

187.724.962 parts sociales préférentielles de catégorie K2B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

2. Suite à la cession de parts intervenue en date du 16 mai 2014 entre Dalby Manor Limited et ESP 2008 Conduit LP, les parts sociales de la Société, entre ces associés seulement sont réparties comme suit:

- ESP 2008 Conduit LP, enregistré auprès du «Limited Partnerships Act 1907» et dont le siège social se situe 1 George Street, Edinburgh, EH2 2LL sous le numéro SL 6357, détient:

2.788.933 parts sociales ordinaires de catégorie X1 d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

2.788.933 parts sociales ordinaires de catégorie X2 d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

54.442.200 parts sociales préférentielles de catégorie J2A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

489.979.933 parts sociales préférentielles de catégorie J2B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

23.778.133 parts sociales préférentielles de catégorie K2A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

214.003.200 parts sociales préférentielles de catégorie K2B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Dalby Manor Limited ne possède plus de part de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Centaur Luxco S.à r.l.
Jacob Mudde
Gérant

Référence de publication: 2014070447/54.

(140082975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

D Lux Peintures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1151 Luxembourg, 23, rue Paul Albrecht.

R.C.S. Luxembourg B 178.030.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014068831/12.

(140080508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Decision Advantage Science S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.775.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée lors de l'assemblée ordinaire des associés tenue en date du 14 mai 2014:

- Mr. Dariusz Antoni Kepczynski, né à Glucholazy, Pologne le 27 mars 1960, avec adresse professionnelle au 6, Chemin des Manoeuvres, 77870 Vulaines sur Seine, France a été élu nouveau gérant de la Société avec effet au 9 mai 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014068835/14.

(140081120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Fondation Wonschtär, Fondation.

Siège social: L-7362 Helmdange, 36, An den Strachen.

R.C.S. Luxembourg G 231.

Réunion du conseil d'administration du 27 mars 2014

Les membres du Conseil d'Administration savoir:

- 1) VERMEER-SOANNI Viviane, femme au foyer, de nationalité luxembourgeoise, 17A, Riva Paradiso, CH-6900 Paradiso, présente,
- 2) HOFFMANN-PUNTEL Morena, aide-éducatrice, de nationalité luxembourgeoise, 20, rue Lentz, L-3509 Dudelange, présente,
- 3) GROSBUSCH Colette, femme au foyer, de nationalité luxembourgeoise, 64, rue Haard, L-4970 Bettange-Mess, représentée par Madame Morena Hoffmann-Puntel,
- 4) Dr. KAYSER Marc, médecin spécialiste, de nationalité luxembourgeoise, 9, rue des Sources, L-7334 Heisdorf, représenté par Madame Viviane Vermeer Soanni
- 6) Me FEIDER Marc, avocat, de nationalité luxembourgeoise, 9, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, présent,
- 6) MERJAI Jean-Claude, fiscaliste, de nationalité luxembourgeoise, 7 am Armschlag, L-4398 Pontpierre, présent,
- 7) GREIWELDING Nicole, secrétaire médicale, de nationalité luxembourgeoise, 36, an de Strachen, L-7362 Helmdange, présente,

se sont réunis et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

I.- Madame Viviane VERMEER SOANNI, est nommée Présidente;

II.- Madame Morena HOFFMANN-PUNTEL, est nommée Vice-Présidente,

III.- Madame Nicole GREIWELDING est nommée Secrétaire

IV.- Monsieur Marc FEIDER est nommé Trésorier

V.- Monsieur Jean-Claude MERJAI est nommé commissaire aux comptes

VI.- Conformément à l'article 8 des statuts, les membres délèguent à la Présidente et à la Vice-Présidente les pouvoirs d'ouvrir, pour compte de la Fondation, un compte bancaire et délèguent la signature conjointement à deux à la Présidente, à la Vice-Présidente et au Trésorier sur ce compte bancaire.

Fait à Luxembourg, le 27 mars 2014.

Signatures.

Référence de publication: 2014068918/31.

(140080288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Danaher European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.317.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014068834/11.

(140080748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Delphi Asia Pacific S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.561.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014068836/11.

(140080400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

DSG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DSG S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014068859/11.

(140080533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Dassa Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DASSA INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014068842/12.

(140080327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.
